

Greenpeace, Pro Natura, SVS/BirdLife Schweiz, WWF

LE COUT ECONOMIQUE DE L'UTILISATION DES PESTICIDES EN SUISSE COMPTE PILOTE

Résumé

Zurich, 17 avril 2014

Remo Zandonella, Daniel Sutter, Rahel Liechti, Thomas von Stokar

VW-KOSTEN-PESTIZIDEINSATZ_ZUSAMMENFASSUNG_FR.DOCX



INFRAS

INFRAS

BINZSTRASSE 23
POSTFACH
CH-8045 ZÜRICH
t +41 44 205 95 95
f +41 44 205 95 99
ZUERICH@INFRAS.CH

MÜHLEMATTSTRASSE 45
CH-3007 BERN

WWW.INFRAS.CH

RÉSUMÉ

Les pesticides sont des auxiliaires très répandus dans les modes de production agricoles actuels ; on y recourt pour accroître l'efficacité et la performance (à court terme). Toutefois, le recours aux pesticides s'accompagne de nombreux effets secondaires, généralement indésirables, sur l'être humain et sur l'environnement. Ces effets sur la santé humaine et sur les écosystèmes sont complexes et les recherches scientifiques menées à ce propos sont en partie lacunaires. Quant aux dommages provoqués par ces effets secondaires, ils peuvent générer des coûts économiques qui sont imputés à la collectivité. La présente étude a pour objectif principal d'évaluer le coût économique de l'utilisation de pesticides au moyen d'un compte pilote.

Produits phytosanitaires, biocides

Les pesticides se subdivisent en produits phytosanitaires, utilisés essentiellement dans l'agriculture, et en biocides (lutte contre les nuisibles, protection du matériel), utilisés hors du secteur agricole. Les produits phytosanitaires constituent le groupe le plus important, tant en termes de quantités utilisées qu'en termes de traçabilité dans l'environnement. Les calculs effectués dans le présent contexte se concentrent donc sur les coûts générés par l'utilisation de produits phytosanitaires, également par manque de données statistiques disponibles concernant les biocides.

Coup de projecteur sur trois domaines de coûts

Pour tenir compte des effets mentionnés, l'étude se concentre sur trois domaines de coûts et recourt à différentes méthodes de calcul.

› **Atteintes à la santé:** les voies de contamination des pesticides sont multiples. Chez l'être humain, les plus fréquentes sont l'application de telles substances ainsi que leur absorption par le biais de l'eau potable ou de denrées alimentaires.

La monétarisation de ces coûts prend en compte aussi bien les coûts de la prévention, tels que les frais de neutralisation des résidus de pesticides dans l'eau potable, que les coûts des dommages effectifs (coûts de santé).

› **Dégradation des écosystèmes:** les atteintes aux écosystèmes causées par les pesticides sont de différentes natures. Le dépassement régulier des valeurs limites dans les cours d'eau révèle bien l'impact de cette problématique. Parmi les autres milieux détériorés par les pesticides, mentionnons les écosystèmes terriens, encore assez peu étudiés sous cet angle ; mentionnons aussi les retombées négatives que subissent d'autres organismes vivants, tels que les

oiseaux, les amphibiens ou encore les pollinisateurs tels que les abeilles. Par ailleurs, les pesticides constituent un risque pour l’approvisionnement en eau potable et mettent donc en péril une prestation écosystémique fondamentale.

Pour chiffrer la dégradation des écosystèmes causée par les pesticides, il n’existe pas encore une méthode établie. Dans la présente étude, l’évaluation des coûts provoqués par les dommages subis par des organismes vivants se base avant tout sur les coûts engendrés par les dégâts. Certains effets importants et prouvés sur les écosystèmes (notamment les effets sur les écosystèmes terrestres, p.ex. la fertilité du sol) ne peuvent pas être chiffrés.

- › **Réglementation:** la réglementation en vigueur provoque elle aussi des coûts, notamment en termes d’autorisation de commercialiser (niveau fédéral), de monitoring et de contrôles supplémentaires (avant tout au niveau cantonal). Par ailleurs, une partie des frais de recherche sont également imputés à ce domaine de coûts.

Alors que les frais de réglementation correspondent au coût effectif des ressources humaines, le coût des atteintes à la santé et aux écosystèmes se base le plus souvent sur des chiffres issus d’une méta-analyse internationale, faute d’études correspondantes en Suisse.

Des coûts importants

Le compte pilote effectué dans le cadre de la présente étude montre que le coût provoqué par les dommages provoqués par le recours aux pesticides se monte à un ordre de grandeur de 50 à 100 millions de francs, les frais de réglementation représentant environ 20 millions de francs. L’évaluation des coûts de santé varie fortement selon l’approche méthodologique choisie et présente par conséquent les fourchettes les plus vastes, allant de 25 à 75 millions de francs ; c’est aussi le poste le plus important. Les dommages subis par les écosystèmes se montent à environ 10 millions de francs. Ces coûts représentent un résultat partiel: certaines atteintes aux écosystèmes manquent dans ce résultat parce qu’il n’existe pas encore une méthodologie établie pour les monétariser. La figure ci-après présente la fourchette des résultats en fonction des variantes de calcul.

Quelle que soit la méthode choisie, les coûts sont importants. Les dépenses de l’agriculture suisse pour des produits phytosanitaires et des produits de lutte contre les nuisibles (y compris les biocides) s’élèvent à quelque 125 millions de francs par année. Le coût des pesticides et celui des dommages atteignent donc des ordres de grandeur comparables.

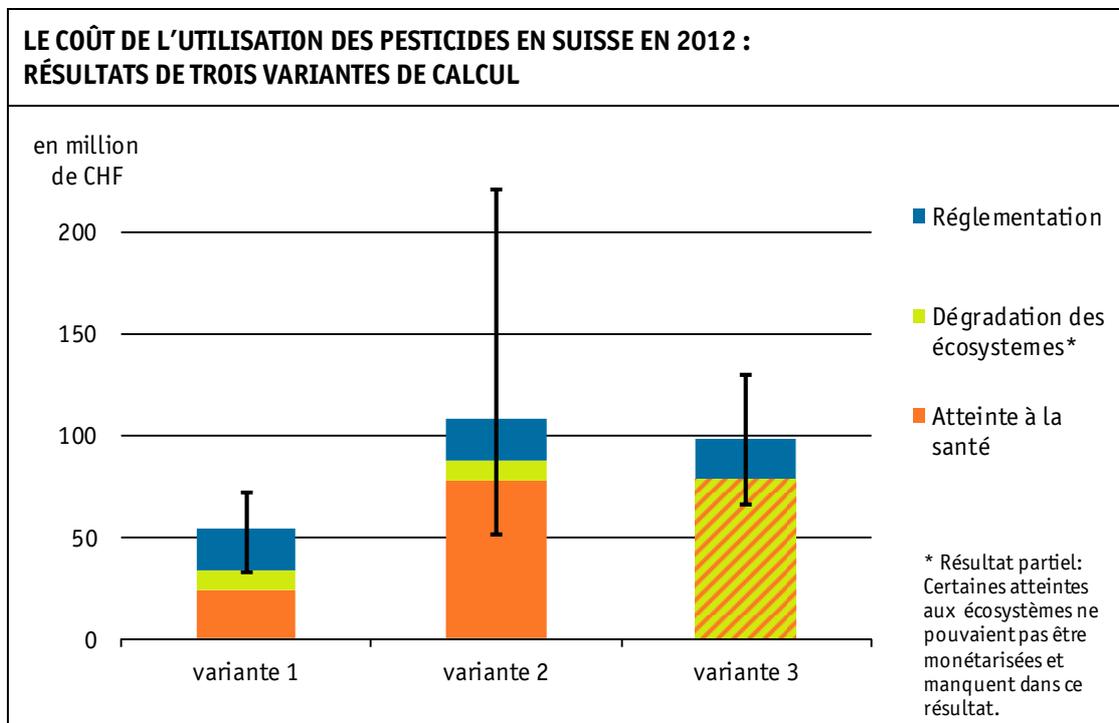


Figure Z-1 Calculs internes. Les barres noires correspondent aux résultats des calculs de sensibilité (fourchettes extrêmes des calculs).

Les chiffres se réfèrent à l'année 2012; ils ne comprennent pas les coûts générés par l'utilisation de biocides. Tous les domaines de coûts et par conséquent les trois variantes de calcul sont entachés d'une marge d'erreur considérable du fait de méthodologies insuffisamment éprouvées et d'interdépendances insuffisamment explorées. La documentation des atteintes aux écosystèmes, notamment, est incomplète du fait d'une quantification provisoire (p. ex. atteintes à la biodiversité sur les terrains agricoles). On peut donc admettre que le coût effectif de l'utilisation de pesticides est plus élevé.

Interventions requises au plan politique

Les coûts avérés de l'utilisation de pesticides en Suisse représentent des coûts externes, qui ne sont pas directement payés par ceux qui les occasionnent. Alors que les ressources naturelles sont utilisées et détériorées sans contre-valeur, les frais occasionnés à long terme ne sont pas imputés à ceux qui les provoquent, mais sont majoritairement pris en charge par la collectivité.

Selon une approche qui relève de l'économie du bien-être, les coûts externes liés à l'utilisation de pesticides doivent être imputés à ceux qui les provoquent ; en d'autres termes, il s'agit de les internaliser, par exemple au moyen d'une taxe sur les pesticides, telle qu'elle est appliquée au Danemark. Une telle mesure d'internalisation modifie le prix des pesticides, in-

fluence la fonction de production agricole et conduit à l'établissement d'un nouvel équilibre sur le marché en termes de demande de pesticides (respectivement de répercussion sur l'environnement).